

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 31 JANVIER 2022 À 18h30

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
		JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

ABSENTS :

DANY ST-AMANT siège 5

Étaient également présents : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SIGNATURE ET PAIEMENT D'UNE DÉROGATION MINEURE (7662, ROUTE 220 CANTON D'ORFORD)**
3. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

022-22-01-31 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté, tel que proposé.

023-22-01-31 SIGNATURE ET PAIEMENT D'UNE DÉROGATION MINEURE (7662 ROUTE 220 CANTON D'ORFORD)

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une dérogation mineure pour le 7662, route 220 au Canton d'Orford, pour réaliser un agrandissement à sa station de pompage, d'environ 15 pieds 6 pouces en profondeur par 34 pieds 8 pouces en largeur (environ 4,72 mètres par 10,57 mètres), à l'arrière du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Joey Savaria à signer la demande de dérogation mineure pour le lot situé au 7662, route 220 au Canton d'Orford;

D'autoriser le service de la trésorerie à procéder au paiement des frais de 350.00 \$ pour ladite demande.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

024-22-01-31 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 18h39.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière